|  |  |
| --- | --- |
|  | **Coalition stratégique COP21****« Mobilité des individus : favoriser le passage à l’acte »** |

*Cette coalition réunit les acteurs de la mobilité des personnes (exploitants des transports en commun, représentants des taxis, opérateurs de solutions de mobilité, associations, entreprises ou administrations ayant mis en place des plans de déplacements, pôles de compétitivité, entreprises du transport, associations…). Elle a pour objectif de définir la feuille de route de mobilisation des acteurs du territoire dans le domaine de la mobilité des individus, domaine identifié par la Métropole comme un axe d’action important dans la transition énergétique sur le territoire. Il s’agit notamment :*

* *De déterminer des leviers d’actions pour massifier l’action dans ce domaine*
* *D’identifier l’action attendue des différents acteurs*
* *De fixer une feuille de route collective*
* *De synthétiser ces trois éléments dans un « appel » aux acteurs concernés pour susciter leur engagement*

**1/ Objectifs stratégiques et plan d’action du PCAET**

**La Métropole a pour ambition d’accompagner le territoire vers un modèle « 100 % Energie renouvelable » et de réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2050.**

Au travers de son PCAET, elle s’engage également à contribuer à l’amélioration de la qualité de l’air sur son territoire et vise une réduction des émissions des deux principaux polluants identifiés dans le Plan de Protection de l’Atmosphère de la Seine Maritime et de l’Eure : le dioxyde d’azote (NO2) et les particules fines (PM10 et PM2.5). L’objectif est l’atteinte des recommandations de l’OMS en termes de concentration de polluants atmosphériques à l’horizon 2030.

Avec 1,7 millions de déplacements au quotidien sur le territoire de la Métropole, la mobilité des individus représente un enjeu central dans le succès de la transition énergétique et écologique du territoire.

Ce secteur d’activité est en effet responsable de 22 % des émissions de gaz à effet de serre et représente le 1er secteur émetteur d’oxydes d’azote sur le territoire de la Métropole (52% en 2014). Marqué par l’avènement d’une mobilité carbonée depuis la révolution industrielle, le secteur des transports présente pareillement une forte dépendance énergétique aux produits pétroliers.

Dans ce contexte, l’enjeu pour la mobilité de demain réside dans la capacité à minimiser la place encore trop importante de la voiture individuelle (autosolisme) en favorisant et facilitant l’émergence de modes de transport plus propres, la multimodalité (choix du mode de déplacement) et l’intermodalité (combinaison des modes) afin de répondre à la complexité et à l’imprévisibilité des déplacements, avec la perspective de promouvoir l’usage de modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et d’accompagner ce changement.

Cette ambition se traduit par un objectif d’évolution de la part modale des déplacements qui vise la **réalisation d’un déplacement sur deux en mode alternatif à la voiture particulière (marche à pied, vélo, transport en commun) à horizon 2030**.

Les engagements pris par la Métropole dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) portent sur les actions suivantes :

* **Apaiser :** abaisser les vitesses, sécuriser et faciliter les déplacements à vélo, travailler sur le partage de l’espace public en faveur des modes doux
* **Diversifier** : favoriser la complémentarité des différents modes de transport au regard des contraintes et des logiques de déplacement.
* **Connecter** : rendre inter-opérables les réseaux et les modes de transports dans leur double dimensions physique et numérique.
* **Partager**: encourager le partage des véhicules particuliers et favoriser un mix énergétique durable pour les énergies de motorisation.

**2/ Mobilisation des acteurs du territoire**

De nombreuses entreprises, communes ou administrations démarchées dans le cadre de la COP21 rédigent actuellement leur feuille d’engagement. Il s’agit d’un engagement à mettre en place, de nouvelles actions au-delà de ce qu’elles ont déjà fait ces dernières années.

Dans le domaine de la mobilité durable, ces actions portent principalement sur :

* Actions en faveur du co-voiturage
* Flotte de véhicules : achat de véhicules propres,
* Flotte de véhicules : travail sur les usages et la quantité de véhicules
* Plan de Déplacements d’Entreprise ou d’Administration : mise en place ou actualisation
* Investissements sur des installations : abris vélos, bornes électriques
* Financement de l’indemnité kilométrique vélo pour les employés

Il conviendra à terme de pouvoir évaluer des quantités de kilomètres polluants évités et l’impact obtenu.

La question posée est également celle de la massification de ces actions, au-delà de l’engagement de ces acteurs aujourd’hui actifs dans la COP21.

**3/ Freins**

A ce stade, les freins identifiés à la massification des actions sont les suivants :

* **Mettre en place un PDE ou au PDA**
* PDE peut apparaître comme une action non prioritaire pour un employeur
* Certaines actions d'un PDE peuvent entraîner une contestation des salariés (diminution du stationnement)
* **Changer de mode**
* Topographie de Rouen et/ou densité des zones d’habitat et/ou densité du trafic inadaptées pour la pratique des mobilités actives et transport en commun
* Facilités de stationnement
* Méconnaissance générale des co-bénéfices des modes actifs (santé, temps libre, accès aisé au centre urbain...)
* Méconnaissance du réseau de transport en commun
* Compétences des agents pour pratiquer tel ou tel mode

**4/ Quels leviers et quels acteurs mobiliser ?**

Lors de la réunion du 25/09/2018, nous vous proposerons de compléter la liste des freins et de travailler sur les leviers et acteurs à mobiliser. Un thème fera l’objet d’un approfondissement spécifique : comment favoriser le passage à l’acte des citoyens vers une mobilité plus durable ?

Premières pistes de leviers et acteurs :

* **Sensibiliser, accompagner**
* Education à la mobilité durable des plus jeunes
* Etat : Aide ADEME des commerçants/artisans à pérenniser
* Ambassadeurs de mobilité au sein des entreprises et des écoles
* …
* **Faciliter**
* Intermodalité des titres de transport (train, TC, Vélo...)
* Intermodalité des outils de simulation de trajets (VP, TC, Vélo, Marche, Train, Taxi partagé...) avec indication coût, temps, ...…
* Communiquer sur les dispositifs d'aides
* Tendre vers la ville 30
* …
* **Réduire la place de la voiture et son utilisation pour les déplacements courts**
* Adopter des politiques de stationnement cohérentes
* Réglementer les accès à la voiture dans les centralités denses
* …
* **Innover**
* Verdir les flottes captives (dont taxis)
* Mutualiser des parkings de zones d'activité
* Développer un service de vente/achat de véhicules d'occasion facilitant l'acquisition de véhicules faiblement émetteurs ou de véhicules électriques par les petites communes ou les petites entreprises ou développer un marché de l’occasion de véhicules moins émetteurs de polluants
* Les aménageurs pourraient offrir un service de mobilité en même temps que la vente d'un emplacement
* PDIE à massifier y compris en zones mixtes (résidentielles tertiaires)
* …

Version du 21/09/2018